



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 13 décembre 2012
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.1

**REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DU SMEAT AU GIP INTERSCOT
ASSEMBLEE GENERALE**

L'an deux mille douze, le treize décembre à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix octobre deux mille douze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
COQUART Dominique GRIMBERT Georges MERONO Claude	MIGUEL Henri SANCHEZ Francis THIBAUT Guy
SICOVAL	
VALETTE François-Régis	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

SYLVESTRE Arlette, représentée par M. MERONO

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond

DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FONTES André
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGÉ Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard

MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SUTRA Jean-François
VALADIER Jean-Charle

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 9	Votants : 10
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 10

Par arrêté du 28 décembre 2010, Monsieur le Préfet a approuvé l'avenant à la convention constitutive du GIP InterSCoT, prorogeant celui-ci jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est rappelé que les instances de ce GIP comportent une Assemblée Générale, actuellement composée de 27 membres, dont 18 titulaires (et 18 suppléants) représentant le SMEAT.

Mme Catherine GUTH, représentante de la Communauté d'agglomération du Muretain (CAM) SMEAT, qui était au nombre des membres suppléants de l'Assemblée générale du GIP InterSCoT a été remplacée, au SMEAT, par M. Jean-François SUTRA.

Il y a donc lieu de procéder au remplacement de Mme GUTH au GIP InterSCoT.

Il est proposé de compléter la représentation du SMEAT à l'assemblée générale du GIP InterSCoT en y désignant M. Jean-François SUTRA en qualité de suppléant.

Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président
délibère et décide :

Article premier :

De désigner M. Jean-François SUTRA en qualité de représentant suppléant du SMEAT à l'assemblée générale du GIP InterSCoT.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du GIP InterSCoT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 26 décembre 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN